



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALLOGNY
DU 02 SEPTEMBRE 2022 A 19 HEURES 00

L'an deux mil vingt-deux, le deux septembre, à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune d'ALLOGNY, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno SIRAVO, Maire.

En exercice : 15

Présents : 11

Absents : 2

Pouvoir : 2

Votants : 13

Date de convocation : 18/08/2022

Affichage convocation : 18/08/2022

Affichage PV :

Présents : Mr Bruno SIRAVO, Maire – Mme Gwendoline TITRANT, 1^{ère} adjointe -
Mmes Nathalie DUROIR, Sylvia FAUCARD, Mrs Didier AUBRY, Ludovic BESSE, Marc
BORITCH, Jean-Marc BRODIN, Julien DELAUNAY, Jérémy GERBAULT, Philippe
GESLAIN, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Stéphane AUMEUNIER a donné procuration à M. Ludovic BESSE.
Mme Sylvie LEFESTE a donné procuration à M. Le Maire

Absents : M. Kévin PANNETIER, M. Victor AMBROSI

Mme Gwendoline TITRANT est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

M. Le Maire déclare la séance du conseil municipal du 02 septembre 2022 ouverte à 19h04.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 juin 2022
- BUDGET COMMUNAL : Etat des finances au 31 août 2022
Décision modificative
- SDE 18 : Validation des travaux de rénovation de l'éclairage public
- Acquisition d'un nouveau tracteur en 2023.
- Cession de matériel d'entretien d'espaces verts
- CCTHB : compétence eau et assainissement – signature du procès-verbal de mise à disposition à la Communauté de Communes des Terres du haut Berry
- DEPARTEMENT DU CHER : Abrogation des plans d'alignement sur routes départementales
- DEPARTEMENT DU CHER : Convention déterminant les modalités d'entretien de l'aire de repos et de transfert des îlots route de Neuvy sur Barangeon – RD 944
- BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : Souscription d'un contrat auto mission
- PERSONNEL COMMUNAL : Mutation de l'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
- ENEDIS : Convention d'enfouissement de la ligne HTA DEPT. Allogny
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal
- SAFER DU CENTRE : Informations sur les déclarations d'intention d'aliéner

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 juin 2022

A l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 22 juin 2022 est approuvé.

- BUDGET COMMUNAL : État des finances au 31 août 2022

M. Le Maire fait le point sur l'état des finances

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	547 978.27
RECETTES	621 140.12
TOTAL	+ 73 161.85
EXCEDENT ANTERIEUR	665 627.09
TOTAL	+ 738 788.94

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	69 869.49
RECETTES	48 596.17
TOTAL	- 21 273.32
DEFICIT ANTERIEUR	-63 575.3
TOTAL	- 84 848.62

RESULTAT 2022 AVEC LES EXCEDENTS + 653 940.32

Décision modificative :**Délibération n° DE 0043 2022**

Suite au transfert de la compétence « financement du contingent au SDIS des communes à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry » par délibération n° DE-0018-2022 en date du 15 avril 2022 il convient d'inscrire le montant de cette attribution de compensation 2022 due au budget afin de pouvoir régler cette somme à la CCTHB.

M. le MAIRE propose de transférer du compte 6553 « Service d'incendie » la somme de 30 000.00 € au compte 739211 « Attribution de compensation »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le transfert de la somme de 30 000.00 € du compte 6553 au compte 739211.

- SDE 18 : Validation des travaux de rénovation de l'éclairage public :**Délibération n° DE 0044 2022**

Rénovation de l'ensemble des horloges sur la commune : devis de 8 935.76 HT € - Prise en charge du SDE 18 - 50% soit 4 467.88 € - reste à charge pour la commune le même montant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent la validation de ce devis

Délibération n °DE 0045 2022

Rénovation de l'éclairage public dans diverses rues : devis de 36 957.01 HT € - Prise en charge du SDE 18 - 50% soit 18 478.51 € - reste à charge pour la commune le même montant

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent la validation de ce devis

Délibération n °DE 0046 2022

Rénovation de l'éclairage public à la Prinquette : devis de 13 534.34 HT € - Prise en charge du SDE 18 - 50% soit 6 767.17 € - reste à charge pour la commune le même montant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent la validation de ce devis

- Acquisition d'un nouveau tracteur en 2023

Délibération n °DE 0047 2022

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'un tracteur qui a environ 30 ans ne peut être utilisé pour entretenir les chemins étroits, les parcelles chaotiques et boueuses car il est léger.

Ce tracteur est en panne et a généré plusieurs factures de réparations sur ces 2 dernières années, le second tracteur qui est plus gros et plus lourd ne passe pas partout et ne peut donc être utilisé pour les mêmes tâches.

M. Le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider ce jour l'achat d'un nouveau tracteur, des devis sont en cours et le choix sera effectué lors d'un prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré (1 Contre - 1 Abstention - 11 Pour) les membres du conseil municipal approuvent l'achat d'un nouveau tracteur.

- Cession de matériel d'entretien d'espaces verts

Délibération n °DE 0048 2022

M. Le Maire propose de céder du petit matériel non utilisé par la commune, un pulvérisateur pour la somme de 420 € TTC, un épandeur pour la somme de 360 € TTC et un broyeur de 2011 pour la somme de 600 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent la vente de ce matériel.

- CCTHB : compétence eau et assainissement – signature du procès-verbal de mise à disposition à la Communauté de Communes des Terres du haut Berry
Délibération n °DE 0049 2022

M. Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers à la CCTHB.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent la mise à disposition à titre gratuit des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent M Le Maire à signer les procès-verbaux de mise à disposition et les actes y afférents.

- DEPARTEMENT DU CHER : Abrogation des plans d'alignement sur routes départementales

Délibération n °DE 0050 2022

Le Département du Cher a mené une réflexion sur le maintien ou la suppression des plans d'alignement sur ses routes départementales. Nous sommes concernés par la RD 20, route d'Henrichemont dont le plan d'alignement avait été approuvé le 22/11/1881 et par la RD944, route d'Orléans dont le plan d'alignement avait été approuvé le 23/08/1887. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) menée par la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, le Département souhaite s'associer à l'enquête publique du PLUi pour abroger ces plans d'alignement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal abrogent ces plans d'alignement.

- DEPARTEMENT DU CHER : Convention déterminant les modalités d'entretien de l'aire de repos et de transfert des îlots route de Neuvy sur Barangeon – RD 944
Délibération n °DE 0051 2022

M. Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la convention déterminant les modalités d'entretien de l'aire de repos située le long de la RD94 au sud d'Allogny par le Département et la Commune et la prise de îlots (route de Neuvy sur Barangeon) localisés sur la RD944 par la commune.

M. Le Maire explique aux membres du conseil municipal que selon lui :

- il est préférable que les agents de la commune entretiennent l'aire de repos (tonte et fauchage des fossés) en même temps que l'étang communal
- qu'en ce qui concerne les îlots ils ont été remis en état par la commune et fleuris.
- que ces travaux ont été réalisés ou seront réalisés régulièrement pour que les personnes aient envie de venir et de rester sur notre commune

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent cette convention (2 Contres – 0 Abstention – 11 Pour) et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

- BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : Souscription d'un contrat auto mission
Délibération n °DE 0052 2022

Assurer les bénévoles de la bibliothèque et tous les collaborateurs qui utilisent leur véhicule personnel, de façon occasionnelle ou régulière, dans le cadre de leur mission de travail. AXA propose un tarif remis à 300€ ttc/an.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal autorisent M. Le Maire à signer ce nouveau contrat.

- PERSONNEL COMMUNAL : Mutation de l'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
Délibération n °DE 0053 2022

Suite à la mutation de l'ATSEM principal de 1ère classe en date du 16/08/2022, la législation oblige le recrutement au même grade et même échelon durant un mois, soit jusqu'au 16/09/2022. Passé ce délai, si le poste est toujours vacant, il est possible d'embaucher un candidat d'un autre grade et autre échelon.

Ainsi, Mme Gwendoline TITRANT, propose de créer un poste d'ATSEM principal, 2^e classe.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent la création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe.

- ENEDIS : Convention d'enfouissement de la ligne HTA DEPT. Allogny
Délibération n °DE 0054 2022

M.Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la convention de mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 15m² situé les Saindoins – Parcelle A n°724 pour installer une armoire de coupure et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution d'électricité.

Les secteurs concernés sont donc les Girards et la Prinquette

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent la signature de cette convention.

- Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal

Suite à la délégation accordée à M. Le Maire, ce dernier n'a pas préempté sur les parcelles suivantes :

C n°1007 située 1 chemin de la Milleterie d'une superficie de 14a 00ca.

B n°790-359 situées Les fougères d'une superficie de 59a 64ca.

C n°629-1006-631 situées 1 chemin de la Milleterie d'une superficie de 75a 09ca.

C n°684 située 4 route de Neuvy d'une superficie de 14a 00ca.

B n°910-922-924 situées rue de Bel Air d'une superficie de 20a 70ca.

C n°979 située 9C chemin de la Milleterie d'une superficie de 11a 08ca.

Commune d'Allogny

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 09 2022

Page 6 sur 7

B n°641-689 situées 09 chemin des fougères d'une superficie de 24a 44ca.
C n°919-921 situées route de Bourges d'une superficie de 08a 56ca.

- SAFER DU CENTRE : Informations sur les déclarations d'intention d'aliéner

La Safer du Centre n'a pas préemptée sur les parcelles suivantes :

C n°179-183 d'une superficie de 4a 15ca.

D n°1688-1689 d'une superficie de 42a 69ca.

La séance est levée à 19 heure 32.

Le Maire
Bruno SIRAVO



La secrétaire de séance
Gwendoline TITRANT

